



Commission  
européenne

# LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Les nouvelles règles de l'Union européenne ciblent l'énorme quantité **de plastique à usage unique et de matériel de pêche** contenant du plastique qui pollue nos mers, menace la vie marine et nuit à notre santé.

**L'objectif?** Réduire les déchets, aider à développer une économie circulaire et promouvoir un avenir durable pour tout le monde!

Environnement



# LE PROBLÈME DU PLASTIQUE EN CHIFFRES



Le plastique constitue **80-85 %** des déchets marins présents sur les plages européennes



Le plastique à usage unique représente **50 %** des déchets marins de l'UE et le matériel de pêche en constitue **27 %**



**13 milliards d'euros par an** de dommages provoqués par le plastique aux écosystèmes marins de la planète



**630 millions d'euros par an** de pertes estimées pour le tourisme et les communautés côtières d'Europe



**300 millions d'euros par an** d'impact sur l'industrie européenne de la pêche

# ILS NOUS QUITTENT

Articles en plastique à usage unique interdits d'ici à 2021:



**couverts**



**assiettes**



**pailles**



**bâtonnets  
mélangeurs**



**gobelets, récipients pour  
aliments et boissons en  
polystyrène + leurs couvercles**



**bâtonnets de  
coton-tige et tiges  
pour ballons**



**tous les produits en plastique  
oxodégradable, utilisés surtout  
pour les sacs en plastique**

# ILS ARRIVENT

- 
- A vertical timeline on the left side of the page, with a blue line and white circles at each year. The years are listed vertically next to the line. The text to the right of the line describes the milestones for each year.
- 2021** **l'étiquetage clair** de gobelets, lingettes humides, serviettes hygiéniques, tampons, applicateurs et produits du tabac avec filtres indiquant la teneur en plastique, le mode d'élimination approprié et les risques environnementaux
  - 2024** couvercles et bouchons fabriqués pour **rester sur** les récipients pour boissons et les bouteilles jusqu'à 3 litres de contenance
  - 2025** bouteilles en plastique fabriquées avec au moins **25 % de plastique recyclé**  
**77 % de collecte séparée** pour les bouteilles en plastique jusqu'à 3 litres de contenance
  - 2026** les pays de l'UE parviennent à **réduire la consommation** de gobelets (+ couvercles) et de récipients pour aliments en plastique à usage unique de manière considérable et durable par rapport à 2022
  - 2029** **90 % de collecte séparée** pour les bouteilles en plastique jusqu'à 3 litres de contenance
  - 2030** bouteilles en plastique fabriquées avec au moins **30 % de plastique recyclé**

# LES FABRICANTS SOUS LES PROJECTEURS

Les fabricants devront prendre en charge une partie des frais de **collecte** et de **traitement des déchets**, ainsi que des coûts liés au **nettoyage** et aux **mesures de sensibilisation** concernant les articles en plastique à usage unique suivants:

- récipients pour aliments et boissons,
- bouteilles,
- gobelets,
- emballages de chips et de bonbons,
- sacs en plastique,
- produits du tabac avec filtres.

Pour les lingettes humides et les ballons de baudruche, ils **couvriront les coûts** liés aux mesures de sensibilisation, au nettoyage des déchets et à la collecte et la présentation de données.

# LES NOUVELLES RÈGLES



Cibler les produits en plastique à usage unique les plus présents sur nos plages: bouteilles (+ bouchons), gobelets (+ couvercles), couverts, assiettes, pailles et bâtonnets mélangeurs, récipients alimentaires, sacs en plastique, sachets et emballages, mégots, tampons et applicateurs, serviettes hygiéniques, lingettes humides, bâtonnets de coton-tige, ballons de baudruche (+ tiges). Les produits en plastique oxodégradable et le matériel de pêche contenant du plastique sont également concernés.

---

Viser à enrayer notre consommation de produits en plastique à usage unique et nous inciter à choisir des options plus respectueuses de la planète.



---

Donner aux fabricants un rôle plus important dans la gestion des déchets, la sensibilisation et le nettoyage.

# IMPACT PRÉVU



Réduire l'accumulation de déchets des 10 principaux articles en plastique à usage unique de **plus de 50%**

Éviter des émissions de CO<sub>2</sub> équivalentes à **3,4 millions de tonnes par an**



Éviter des dommages à l'environnement dont le coût d'ici à 2030 est estimé à **22 milliards d'euros**

Permettre aux consommateurs d'économiser **6,5 milliards d'euros par an** grâce à la réduction des dépenses en produits jetables



# LES RESPONSABILITÉS

Les fabricants de **matériel de pêche contenant du plastique** devront payer pour la collecte, le transport et le traitement séparés du matériel usagé, ainsi que pour les mesures de sensibilisation. Les pays de l'UE vont définir des taux annuels minimum de collecte à l'échelle nationale pour le recyclage en vue d'établir des objectifs contraignants de collecte.



Les nouvelles règles couvrent **70%** des déchets marins présents sur les plages de l'UE, constitués des **10 principaux plastiques à usage unique** (43%) et du matériel de pêche contenant du plastique (27%).



# INTELLIGENTES INNOVANTES DURABLES



Les nouvelles règles reflètent  
**l'autorité** de l'Europe et sa volonté  
de protéger l'avenir de notre planète pour  
les futures générations.



Elles permettront de mettre à profit  
**l'action mondiale.**



Et elles orienteront le financement  
et l'innovation vers des solutions  
**intelligentes et durables**  
pour une **économie circulaire.**

# PROCHAINES ÉTAPES



Les pays de l'UE ont jusqu'à **juillet 2021** pour intégrer ces nouvelles règles dans leur législation nationale.

## Directive de l'UE:

<https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/904/oj?locale=fr>

## Stratégie européenne sur les matières plastiques:

<https://europa.eu/!jB36gv>

#PlasticsStrategy

#ReadyToChange

 @EU\_ENV

 @EUEnvironment

 @OurPlanet\_EU



Office des publications  
de l'Union européenne

ISBN 978-92-76-12881-6  
doi:10.2779/216113